



AR Prefecture

005-200034502-20200710-2020_076-DE
Reçu le 13/07/2020
Publié le 13/07/2020

« Nil nisi a numine »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix du mois de juillet à 18 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 8 juillet 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme LE TOUMELIN Virginie, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. GUEYDAN Jean-Marie, M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à Mme Emilie DROUHOT.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée les différentes circulaires du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 adressées aux préfets par le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants, circulaires relative à la désignation des correspondants défense dans les conseils municipaux.

Précise qu'afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, le Gouvernement avait décidé d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

Propose de désigner Michaël GAUME comme correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Désigner Monsieur Michaël GAUME comme correspondant défense ;

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le :

Ainsi fait et délibéré le 10 juillet 2020

Affiché ou publié le :

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

